ANIMATIONS SPORTIVES
VACANCES NOEL

POUR LES 10-16 ANS

OCSPAC
Office Communautaire des Sports
du Pays d'Aubigné-Chevaigné

Tickets Sports
10-16ans

TICKETS SPORTS

DU 20 AU 22 DECEMBRE

OSVIDH
Office des sports
du Val d'Ille Dingé Hédé

Chevaigné

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

ill
PARTAGER
Val d'ille
Aubigné

MODE D'EMPLOI

1- Réserver au **06.98.57.76.14** du lundi au vendredi sur répondeur

2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 – Saint Aubin d'Aubigné
ou le déposer boîte aux lettres extérieure près de la Poste

3-Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Fournir le pique nique du midi

Tenue de sport obligatoire

Activités en salle : Chaussures propres obligatoires (prévoir une 2ème paire)

Les horaires de ramassage de car seront disponibles sur les sites de vos communes et sur le site de l'OCSPAC au plus tard le **vendredi 19 Décembre 2021**

Clôture des inscriptions le jeudi 16 Décembre 2020

✂----------

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St-Aubin-d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme* _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Commune de* _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Téléphone : _ _ /_ _ / _ _ /_ _ / _ _ Téléphone en cas d'urgence* : _ _ /_ _ / _ _ /_ _ / _ _

Inscrit ma fille/mon fils : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ date de naissance :____/____/_____

à l'activité suivante :

☐ Trampoline Park ☐ Défis sportifs de Noël ☐ Bowling

Je verse la somme de _ _ _ _ _ _ _ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature* :

Mail** :

*à remplir obligatoirement

** seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 20 au 22 Décembre 2021

TICKETS SPORT

Pour les 10/16 ans

Lundi 20 Décembre

Trampoline Park à Vern

14,70 €

Gahard

Epreuves Koh lanta le matin en échauffement !!!

Mardi 21 Décembre

Gahard

Défis sportifs de Noël

8,20 €

Biathlon avec carabine laser

Chasse « aux sapins » sportive

« Luges d'hiver », saut à ski « sans les skis »

Mercredi 22 Décembre

Montreuil sur Ille am

Bowling à Cap Malo

14,70 €

Dodgeball

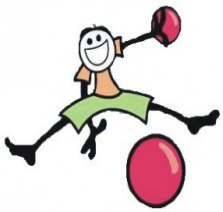

Kin Ball

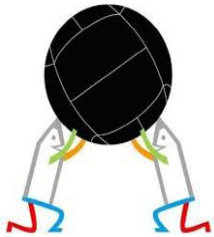

Foobaskill

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.
Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.
L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.
Les absences donneront lieu à un remboursement **uniquement sur présentation d'un certificat médical.**
L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.
En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.
Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.
Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.
Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.
En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :
Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.
La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire…).
L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.
La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie

Pass sanitaire

Votre enfant de plus de 12 ans inscrit à une activité sportive « Ticket sport » devra présenter un pass sanitaire valide à l'éducateur sportif à l'entrée du car ou de la salle de sport